

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 123 (1997)
Heft: 7

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 23.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Centre scolaire « en Bresse », Vétroz/VS

Résultats

1 ^{er} rang, 1 ^{er} prix	Atelier 4, Sion
2 ^e rang, 2 ^e prix	Jean-Paul Chabbey, Monthey. Collaborateurs: Ambroise Bonvin, Benoît Aumann
3 ^e rang, 3 ^e prix	Vincent Mangeat, Bureau d'architecture Vincent Mangeat SA, Nyon. Collaborateurs: T. Bruttin, A. Voisard, L. Dalberto, A. Iovine
4 ^e rang, 4 ^e prix	Gilbert Favre, Granges, et Alain Girardet, Martigny. Collaboratrice: Anne Luyet

5 ^e rang, 5 ^e prix	Geneviève Bonnard & Denis Voeffray, Monthey
6 ^e rang, 6 ^e prix	Peter Keller, Lausanne, et Christophe Wild, Soleure
7 ^e rang, 7 ^e prix	Architekturbüro Mathias Werlen, Brigue. Collaborateurs: Christian Gerold, Joseph Lehner, Tobias Kreuzer

Le jury a décidé de demander une étude complémentaire aux auteurs des projets ayant obtenu les trois premiers prix. La décision finale interviendra après analyse, par le jury de ces compléments d'étude.

« Place de la Gare – 150^e CFF », Delémont

Ouverture

La Municipalité de Delémont, en collaboration avec la République et Canton du Jura, lance un concours d'idées en urbanisme pour un nouveau concept des circulations et afin d'obtenir des idées pour l'aménagement et l'affectation de l'espace public de la place de la Gare. Le concours a pour objectif principal la recherche de solutions en matière de circulation et d'aménagement, afin de faire de cette place un lieu d'accueil vivant et attractif et valoriser l'image et l'identité de la ville de Delémont. Les autorités communales et cantonales souhaitent s'associer concrètement aux actions de valorisation et de promotion du patrimoine CFF mises sur pied dans le cadre du 150^e anniversaire des chemins de fer suisses.

Le concours est ouvert aux professionnels intéressés ou à des équipes qualifiées composées d'architectes, d'urbanistes et d'ingénieurs établis dans les cantons

du Jura, de Bâle-Campagne, de Bâle-Ville, de Soleure, de Neuchâtel et dans les districts de Moutier, Courte-lary, La Neuveville et Bienne. Il est recommandé de former des équipes pluridisciplinaires dont les professions relèvent de l'urbanisme, de la planification en matière de circulation, de l'architecture, de l'ingénierie, du design, etc. Ces équipes peuvent comprendre des professionnels provenant d'autres cantons ou districts.

Le jury, présidé par M. Fingerhuth, architecte FAS/SIA, dispose d'une somme de 70 000 francs pour l'attribution de 5 à 7 prix.

Règlement et programme: dès le lundi 10 mars 1997, au secrétariat du concours, Service de l'urbanisme et de l'environnement, route de Bâle 1, 2800 Delémont, tél. 032/421 92 92, fax 032/421 92 99. Les inscriptions seront enregistrées jusqu'au 27 mars 1997 et les projets seront remis jusqu'au 20 juin 1997, dernier délai.

Prix rhénan d'architecture 1997

Appel de dossiers

Le comité de l'Association pour le développement de la culture et de la création architecturale (ADCA) a choisi pour le Prix rhénan 1997 le thème de *la création architecturale contemporaine en rapport avec les bâtiments existants*.

Le phénomène, sans cesse croissant, de la reconversion de bâtiments existants suffirait à justifier ce choix. Il s'y ajoute que pour les pays européens industrialisés (c'est le territoire du Prix rhénan), la création à l'intérieur d'un existant est un exercice fréquent dont l'impact culturel peut se révéler très fort. Du point de vue de l'Association, la sauvegarde du bâti ne peut se réduire à une simple restauration ou mise aux normes. Réhabiliter suppose manipula-

tion et réinterprétation. A cette condition, la transformation devient œuvre de création avec acquisition d'une nouvelle dimension et d'une nouvelle identité. Quelques grandes signatures ont déjà trouvé dans cet exercice l'occasion d'œuvres majeures qui démontrent que l'ancien et le contemporain, non seulement peuvent s'assembler, mais ouvrent des perspectives aux plus jeunes pour une nouvelle pratique.

Le thème est vaste et demande que quelques limites soient fixées.

Le souhait de l'ADCA est de mettre en exergue le dialogue des architectures, par juxtaposition, confrontation et valorisation mutuelle, ce qui suppose que les œuvres présentées ne soient pas trop partielles ou ponctuelles.

Sont donc exclus de la compétition

- les réfections partielles ou ne concernant que l'extérieur,
- les interventions liées au mobilier, au design ou à la décoration,
- les mises aux normes et les reconstitutions à l'identique du type « monuments historiques »,
- les projets de bâtiment dans un contexte existant, mais sans relations culturelles ou conceptuelles avec le contexte,
- enfin, les interventions liées à l'urbanisme qui feront l'objet d'une consultation ultérieure.

Ce prix est ouvert à tout architecte ayant réalisé un programme correspondant au thème, se situant sur

une bande de 75 km de part et d'autre du Rhin (France, Suisse, Allemagne, Hollande) et datant de moins de 10 ans.

Comme pour les éditions précédentes, un jury international se réunira pour choisir le lauréat du Grand Prix rhénan d'architecture 97, qui se verra remettre un chèque de 10 000 euros. Il déterminera également le Prix spécial *Soprema* (7 000 euros).

Le jury siégera le 10 juin 1997 à Strasbourg et la remise des prix aura lieu l'automne prochain.

Les demandes de dossier d'inscription sont à adresser à Christelle Charnay, Agence Acte V, rue Pierre Bucher 4, F-67000 Strasbourg, fax 03 88 15 70 73.

Date limite de dépôt des candidatures: 13 mai 1997

Fin de la partie
rédactionnelle

Tableau des concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées PQ: préqualification	Conditions d'admission	Date reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Commune bourgeoise de Saas-Fee	Restaurant et hébergement pour touristes Längfluh, Saas-Fee, CP	Architectes domiciliés ou établis au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1996 en Valais ou originaires de ce canton	11 avril 97 (26 février 97)	
Academy of Architecture Arts & Sciences, Box 10662, Beverley Hills, California 90213, USA	«Big Foot», nouveau stade de football (américain), CP	Concours ouvert à chacun	1 ^{er} mai 97 (1 ^{er} mai 97)	
Commune de Rome (I)	Parc de Centocelle, Rome (Italie)	Architectes du monde entier titulaires de leurs droits d'exercice dans leur pays	27 juin 97 (9 mars 97)	5/97 p. 84
Gouvernement du Sénégal	Mémorial de Gorée, Dakar, CP	Tous les architectes du monde	4 juil. 97 (20 févr. 97)	4/97 p. 53

Nouveaux dans cette liste

Municipalité de Delémont	Concept des circulations et réaménagement de la place de la Gare, CI	Professionnels intéressés (architectes, urbanistes et ingénieurs notamment) établis dans les cantons du Jura, de Bâle-Campagne, de Bâle-Ville, de Soleure, de Neuchâtel et dans les districts de Moutier, Courtelary, La Neuveville et Bienne	20 juin 1997 (27 mars 1997)	7/97 p. 119
Association pour le développement de la culture et de la création architecturale	Prix rhénan d'architecture 1997	Tout architecte ayant réalisé un programme correspondant au thème, se situant sur une bande de 75 km de part et d'autre du Rhin (France, Suisse, Allemagne, Hollande) et datant de moins de 10 ans	13 mai 1997	7/97 p. 120

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt* (SI+A), organe officiel en langue allemande de la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon les normes SIA 152 ou UIA ainsi que des expositions y relatives.

Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement au secrétariat général de la SIA, tél. 01/283 15 15.

En gras: organisation
ou participation de la
SIA. Sans garantie de
la rédaction

120

IAS N° 7
19 mars 1997

Mémento des manifestations

Sujet ou titre	Date	Lieu	Organisateur ou renseignements
L'Air – Exposition	4 oct. 96- 17 août 97	Museum d'histoire naturelle, Neuchâtel	Museum d'histoire naturelle, rue des Terreaux 14, 2000 Neuchâtel, tél. 038/20 79 60
Sol Lewitt: Three Sided Tower – Exposition	21 déc. 96- 20 avril 97	Kunststuf, Zurich	Schule für Gestaltung, Ausstellungsstrasse 60, 8031 Zurich, tél. 01/446 21 11